

Articles ENT pour la rubrique santé :

Actualités ...actualités...

-Les sixièmes vont commencer leurs Bilans infirmiers :

Pendant ce mois de décembre et de janvier vont se dérouler selon les textes ministériels et la priorité académique, un bilan pratiqué par l'infirmière scolaire de l'établissement. Elle effectuera individuellement des dépistages visuels , auditifs de vaccinations et fera un point sur leur santé avec chacun d'entre eux .Les parents seront informés par un compte-rendu sur le carnet de santé au besoin il leur sera demandé d'effectuer un certain nombre de vérifications si besoin.

-Les 5mes il a été procédé à une action préventive avec vérification du statut vaccinal contre la rougeole .Il vous sera, au besoin, transmis les recommandations du ministère sous pli confidentiel.

-Les 4mes et tous les niveaux de SEGPA ont entrepris avec l'infirmière scolaire et Mme PERN conseillère au Centre de Planification de Montauban des séances à l'Affectivité et à la Sexualité prévue dans les textes ministériels qui viendront compléter le programme de 4me de SVT.

-Les 3mes dans le cadre des démarches visant à aménager les épreuves des élèves en situation de « dys » il est demandé aux familles de retirer un dossier au secrétariat à le compléter rapidement pour que la commission compétente soit en mesure d'examiner au cas par cas les aménagements au BND et au CFG.

-Beaucoup d'élèves arrivent le matin au collège dans une tenue qui n'est pas appropriée aux rigueurs de l'hiver qui s'installe .Il serait important que les parents veillent à ce qu'ils sortent chaudement vêtus.

-Il est important d'insister aussi de veiller à la régularité de la prise d'un petit-déjeuner équilibré et d'un temps de sommeil suffisant pour favoriser les apprentissages scolaires et permettre d'éviter fatigue et surmenage à la fin de ce long premier trimestre.

Plus de renseignements sur les missions d'accueil et de soins de l'infirmière

dans la rubrique santé social.

RUBRIQUE SANTE SOCIAL

L'infirmier est un lieu d'accueil, d'écoute, de consultation et de soins ouverts à tous.

L'infirmière sur son temps de présence au collège :

Lundi - vendredi de : 9h à 17h

Mardi de : 8h30 à 16h30

dispense dans les meilleurs délais les soins, apporte un réconfort et soutien moral nécessaire aux élèves pour qu'ils puissent reprendre les cours le plus rapidement possible.

Les maladies et accidents survenus avant l'arrivée au collège doivent être traités par les parents.

-Si l'élève n'est pas en état de suivre le cours il sera remis à sa famille.

-Si l'infirmière ou la communauté éducative le sent en danger il sera fait appel au médecin du SAMU qui prendra les décisions qui s'imposent et décidera du transport .Vous en serez informés dans les plus brefs délais

Les élèves peuvent **se rendre à l'infirmier** pendant **les récréations ou la pause de midi**

Pendant les heures de cours l'élève est autorisé à s'y rendre **uniquement en cas d'urgence** (malaise, douleurs intense et brutale, vomissement, accident EPS)

Il demandera à son professeur qui lui permettra s'il le juge nécessaire de se rendre à l'infirmier accompagné d'un camarade muni d'un billet de circulation

Pour les **demandes de conseils, prendre un traitement** l'élève doit **impérativement venir à l'infirmier pendant les récréations et pause de midi**

La prise de médicaments en dehors de l'infirmier est **interdite**

Tout élève qui nécessite un traitement ponctuel sur le temps scolaire doit remettre ses médicaments à l'infirmier avec l'ordonnance, même en son absence un adulte du collège pourra lui permettre l'accès à son traitement dans les locaux de l'infirmier

Tout élève atteint d'une maladie chronique a la possibilité de se faire connaître auprès de l'infirmier scolaire tout comme l'assistante sociale de l'établissement qui reçoit les élèves et leurs familles lors de ses permanences : le mardi jeudi toute la journée ainsi que le mercredi matin

L'assistante sociale et l'infirmière sont amenées à travailler en équipe et sont soumises toutes deux au secret professionnel

Si un élève doit bénéficier dans le courant de l'année de prise de traitement ou **d'un protocole d'urgence** un **PAI**(Projet d'Accueil Individualisé) peut être établi à la demande des parents par le Médecin scolaire en liaison avec le médecin traitant ou spécialiste de l'élève. L'infirmière surveillera la bonne prise du traitement et permettra en son absence par la mise à disposition et l'accord signé des parents l'accès des traitements aux élèves en présence d'un membre de l'équipe éducative

Dans un souci de prévention et d'éducation, son rôle est de limiter l'abus de médicaments, de donner des conseils de santé dans un souci de permettre à l'élève de prendre conscience de son capital santé. Elle a la possibilité dans le cadre de textes législatifs nationaux de délivrer un nombre très limité de médicaments si elle juge que l'état de l'élève le nécessite. Elle examinera avec l'élève la possibilité de trouver d'autres solutions que forcément celle de la prise médicamenteuse aux ennuis physiques et psychiques

Les élèves disposant de **dispenses de sport** supérieures à trois mois seront examinés par le médecin scolaire

Les élèves doivent comprendre que les abus d'hospitalité offerte à l'infirmerie est préjudiciable à ceux qui ont besoin d'une aide qui peut constituer une urgence

L'infirmière scolaire a dans le cadre de ses missions un travail de concertation et d'organisation d'actions de prévention et de **promotion de la santé** qui se fait aussi parfois au détriment de sa disponibilité

Vous serez tenu informé du programme mis en place cette année par le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) dans **la rubrique actualité** de l'**ENT** et par un mot dans le carnet de correspondance des élèves

N'hésitez pas à nous solliciter par téléphone ou prendre un RDV pour parler des difficultés de santé ou sociales que vous traversez avec :

Mme Catherine NICCOLAI (infirmière scolaire)

Mme Brigitte PALOUS (assistante sociale)

Dc Brigitte SERGUES (médecin de l'éducation nationale) sur plusieurs établissements scolaires.